



ESPACE IMMOBILIER



L'immobilier en toute simplicité



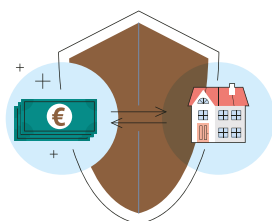
“

Les honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction du bail ainsi que d'établissement d'état des lieux sont identiques entre le propriétaire et le locataire.

Depuis le 15/09/2014 le plafonnement des honoraires de location est rendu obligatoire

Surface	Valeur
● Jusqu'à 29 m ²	11€/m ² dont 35 € d'établissement d'état des lieux
● De 30 à 50 m ²	10,5€/m ² dont 85 € d'établissement d'état des lieux
● De 51 à 70 m ²	9€/m ² dont 150 € d'établissement d'état des lieux
● De 71 à 100 m ²	8€/m ² dont 200 € d'établissement d'état des lieux
● De 101 à 150 m ²	7,5€/m ² dont 250 € d'établissement d'état des lieux
● + de 151 m ²	7€/m ² dont 300 € d'établissement d'état des lieux

”



6% TTC pour la gestion des loyers

option : garantie de loyers dégradations immobilières

3.2% TTC

